

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 17 mai 2024</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 17 mai 2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p>Séance du 28 mai 2024</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Estelle LECOFFRE</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Douglas VERSCHEURE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sabrina LOOTVOET – Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Sandrine DEMAUDE – Annick CROQUELOIS – Patrick POTEL – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEMBOUCHER – Antoine TUSO</p> <p>Absents : Didier VANDAELE (pouvoir à Marjory DELAVAL) – Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) – Monique VALENTIN (pouvoir à Sandrine DEMAUDE) – Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON) – Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Antoine TUSO) – Sophie WAROT (pouvoir à Laurent DENIS)</p>
--	--

2024/27

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE DEUX POSTES D'ATSEM

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade, la titularisation du personnel ou encore de la mise à jour des intitulés de grades.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'au sein du groupe scolaire, quatre agents exercent les fonctions d'ATSEM, cependant, deux de ces agents sont sur le grade d'adjoint technique.

Monsieur le Maire souhaite créer deux postes d'ATSEM.

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

<u>Cadres d'emplois</u>	<u>Grades</u>	<u>Nombres d'emplois</u>	<u>Nombres d'emplois contractuels</u>
<u>Filière administrative</u>			

Attaché territorial	Attaché principal	1 (Non pourvu)	
	Attaché	1	
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 (Non pourvu)	
	Rédacteur	2	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	
	Adjoint administratif	1 (Non pourvu)	4
<u>Filière animation</u>	Adjoint d'animation	1	
<u>Filière technique</u>			
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise territorial principal	2	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	
	Adjoint technique	10 (Dont 3 non pourvu)	10
<u>Filière culturelle</u>			
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	
<u>A.T.S.E.M.</u>	A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe	4	
TOTAL		28	14

Et précise que les crédits suffisants restent prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
 Certifié exécutoire de plein droit, conformément à
 la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi
 du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Estelle LECOFFRE



Le Maire,

Laurent DENIS


